

Burundi : une ONG plaide pour le désengorgement des prisons

@rib News, 22/06/2012 â€“ Source XinhuaA quelques jours de la cÃ©lÃ©bration du cinquantiÃ¨me anniversaire de l'indÃ©pendance du Burundi (1er juillet), Parole et Action pour le RÃ©veil des Consciences et l'Evolution des MentalitÃ©s (PARCEM), ONG burundaise, a plaidÃ© vendredi pour le dÃ©sengorgement des prisons avant cette date.Â«Â Le dÃ©sengorgement s'avÃ¨re nÃ©cessaire Â©tant donnÃ© que les conditions de dÃ©tention qui Â©taient dÃ©jÃ dÃ©plorables ri s'empirer du fait que les finances publiques ne suffisent plus pour supporter les charges publiques dont l'entretien des dÃ©tenusÂ Â», a annoncÃ© aux mÃ©dia le prÃ©sident et reprÃ©sentant IÃ©gal de PARCEM, Faustin Ndikumana. Au 15 juin, la population carcÃ©rale est estimÃ©e Ã 10 484 alors que la capacitÃ© d'accueil est seulement de 4 050, soit un taux d'occupation de plus de 258,8 %. Cette surpopulation carcÃ©rale s'explique par divers facteurs, dont le recours Ã l'emprisonnement mÃame pour des infractions mineures, la lenteur dans le traitement des dossiers, une faible inspection des lieux de dÃ©tention et la dÃ©tention arbitraire, selon le prÃ©sident de PARCEM. Ainsi, PARCEM propose au ministÃ¨re de la Justice comme voies de dÃ©sengorgement d'accorder la libertÃ© provisoire aux dÃ©tenus poursuivis pour des infractions mineures et la libertÃ© dÃ©finitive aux dÃ©tenus illÃ©galement incarcÃ©rÃ©s et d'accorder la libÃ©ration conditionnelle aux dÃ©tenus ayant dÃ©jÃ purgÃ© le quart de la peine qui ont le droit d'en bÃ©nÃ©ficier. Le 8 mars 2012, le ministre burundais de la Justice a mis en place une commission chargÃ©e d'Ã©tudier la mise en oeuvre du programme de dÃ©sengorgement des prisons qui a remis son rapport un mois plus tard le 21 avril 2012. Le reprÃ©sentant de PARCEM regrette que le ministÃ¨re n'ait pas encore mis en application ses recommandations Ã ce jour.